



# 17<sup>ème</sup> CHALLENGE TRAIL

## Domaine de Candé - Monts (37)

Du samedi 7 novembre 2026 au lundi 9 novembre 2026



Organisé par le CSE de la Caisse d'Épargne  
Loire Centre



# Sommaire

<b>Mot du Comité d'Organisation</b>	<b>3</b>
<b>Mot du Président de Groupe BPCE Sports</b>	<b>4</b>
<b>Programme du séjour</b>	<b>5</b>
<b>Conditions et prestations</b>	<b>6</b>
<b>Renseignements pratiques</b>	<b>7</b>
<b>Comité d'organisation</b>	<b>8</b>
<b>Sponsors et partenaires</b>	<b>8</b>
<b>Règlement sportif</b>	<b>9</b>

## Mot du Comité d'Organisation

Chers amis trailers,

C'est avec un réel plaisir que nous vous accueillerons en région Centre Val de Loire du 7 au 9 novembre 2026 pour la 17<sup>ème</sup> édition du Challenge trail.

Située sur les rives de la Loire et du Cher, la ville de Tours sera votre port d'attache pour ce week-end sportif mais c'est dans la vallée de l'Indre que vous prendrez le départ de l'Even'Trail.

Organisé pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive et rendez-vous incontournable dans le calendrier des trailers de la région, c'est dans le très beau cadre du Domaine de Candé que le Tours'N Aventure a décidé de poser ses baskets en 2026 et de vous faire ainsi profiter des parcours boisés autour de son Château, qui fut le témoin, en 1937 du mariage du roi Edouard VIII d'Angleterre (après son abdication) et de Wallis Simpson.

2 parcours à géométrie variable vous seront proposés : le premier, d'une vingtaine de km, sera le support du challenge national de Groupe BPCE Sports et le 2<sup>ème</sup>, plus court (une douzaine de km) sera plus accessible, pour ceux qui voudraient profiter du déplacement en Touraine. Il ne sera pas retenu pour le challenge mais donnera quand même lieu à un classement annexe. Les distances peuvent être amenées à changer légèrement selon le tracé final.

Vous aurez également l'occasion de découvrir quelques spécialités locales avec des animations originales.

L'aventure vous tente ? Vous hésitez ?

Trailers aguerris, débutants, seule votre motivation compte ! Venez avec votre envie, nous nous chargeons du reste !

A vos marques ! Prêts ! Courez ! et à très vite sur les terres tourangelles...



# Mot du Président de GROUPE BPCE SPORTS



Chèr(e)s Traileuses et Traileurs,

Pour ce 17<sup>ème</sup> challenge Trail, la Caisse d'Epargne Loire Centre est heureuse de vous accueillir sur ses sentiers boisés.

Notre déléguée locale, Magali BONNEAU et son équipe, vous concoctent un week-end sportif et festif dans cette belle région bordée par la Loire et le Cher.

Je vous espère nombreuses et nombreux à venir avec engouement fouler les chemins du Centre Val de Loire pour relever le défi sur le parcours du challenge d'une vingtaine de kilomètres.

Les organisateurs vous proposent d'arpenter les chemins, les sentiers et les petits raidillons surplombant la vallée de l'Indre.

Pour l'après-course, vous pourrez profiter des spécialités locales dont le fameux fromage de chèvre AOC Sainte-Maure-de-Touraine avec un petit verre de vin du Val de Loire.

Toute l'équipe GROUPE BPCE SPORTS compte sur vous !

Rendez-vous du 7 au 9 novembre 2026 en région tourangelle.

Sportivement  
Sébastien COMMIN

# Programme du séjour

Pas de remboursement après le 15/09/2026

## Samedi 7 novembre 2026

A partir de 15h00	Accueil des participants (Hôtel Mercure Tours Nord - 11 rue de l'Aviation - 37100 TOURS) Répartition des chambres Remise des dossards pour toute l'entité au capitaine
A partir de 16h00	Animation spécialités locales
19h00	Pot d'accueil surprise
20h30	Briefing des capitaines
21h00	Dîner

## Dimanche 8 novembre 2026

A partir de 06h30	Petit déjeuner
7h00	Départ sur le site de départ à Monts
8h30	Départ du grand parcours à Monts
9h00	Départ du petit parcours
A partir de 12h00	Déjeuner
14h30	Après-midi libre
19h00	Remise des récompenses et tirage au sort de lots surprises
A partir de 20h00	Dîner et soirée de clôture

## Lundi 9 novembre 2026

A partir de 06h30	Petit déjeuner et retour dans vos régions
-------------------	---

**Rendez-vous en 2027 pour le prochain challenge trail !**

# Conditions et Prestations

## Forfait du séjour de 250 Euros/personne

### Ce forfait comprend :

- L'hébergement pour 2 nuits en chambre double et les repas du samedi soir au petit déjeuner du lundi matin
- Le dossard pour la course

### Dépenses exclues du forfait :

- Les dépenses d'ordre personnel (boissons bar lors de la compétition et des soirées...)



Les équipes assurent en autonomie le transport des athlètes sur le lieu de la compétition (30 mn en voiture de l'hôtel).

Les places de parking étant limitées et dans une démarche éco-responsable, le covoiturage est à privilégier pour se rendre sur le site.

### Hébergement :

Du samedi 7 novembre 2026 à partir de 16h00 au lundi 9 novembre 2026 à 10h00

#### **Hôtel Mercure Tours Nord**

11 rue de l'Aviation  
37100 TOURS

Linge de toilette fourni

Parking privé pour voiture et bus avec borne de recharge électrique

La capacité d'hébergement étant de 200 personnes, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants par entité et de donner priorité aux compétiteurs.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 JUIN 2026**

**L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement  
Adhésion Groupe BPCE Sports 2026 OBLIGATOIRE**

**Pas de remboursement après le 15 septembre 2026**

Le dossier d'inscription complet doit nous parvenir à l'adresse suivante :

[Magali.bonneau@celc.caisse-epargne.fr](mailto:Magali.bonneau@celc.caisse-epargne.fr)

[David.gandon@celc.caisse-epargne.fr](mailto:David.gandon@celc.caisse-epargne.fr)

Merci d'envoyer 1 fichier d'inscription par équipe

Règlement à effectuer sur le compte suivant (en indiquant : «**challenge BPCE Trail + Nom + nom entité**»

« **Comité Social et Economique de CELC** »

FR76 1450 5000 0108 1003 5784 291

# Renseignements Pratiques

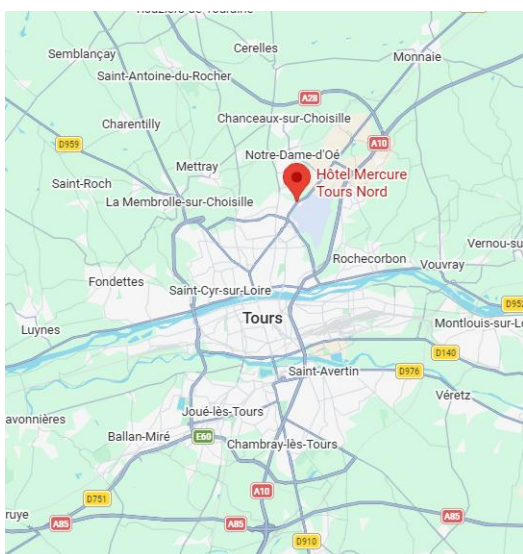
## PLANS D'ACCES

### **HOTEL MERCURE TOURS NORD**

11 rue de l'Aviation - 37100 TOURS

GPS : 47.438095, 0.708801

Téléphone : +33 2 47 49 55 00



#### **A10-TOURS NORD-N°19**

Sortie d'autoroute

Accès: 2 km / 1.25 mi



#### **TOURS**

Gare S.N.C.F.

Accès: 7 km / 4.38 mi



#### **ST PIERRE DES CORPS**

Gare S.N.C.F.

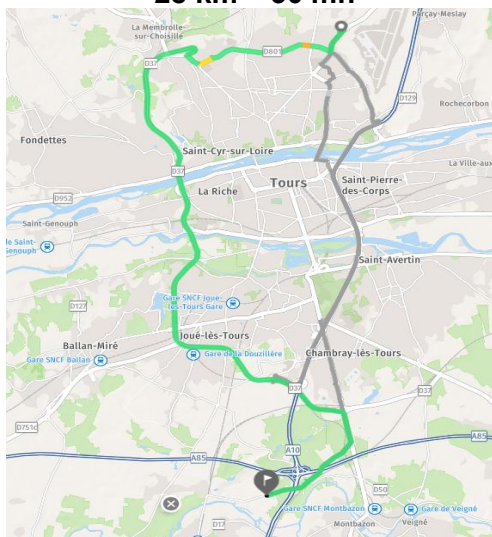
Accès: 9 km / 5.63 mi



### **DOMAINE DE CANDE**

Route du Ripault - 37260 Monts

**28 km – 30 mn**





## Comité d'Organisation

	Téléphone	Mail
Magali BONNEAU	06 73 93 20 83	magali.bonneau@celc.caisse-epargne.fr
David GANDON	06 50 77 47 17	david.gandon@celc.caisse-epargne.fr

## Les Sponsors et Partenaires





# Règlement sportif



## REGLEMENT TRAIL

Mai 2025

### ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

La compétition est ouverte à tous les adhérents Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

### ARTICLE 2 : DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

### ARTICLE 4 : CONTROLE DES COMPETITIONS

Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.

### ARTICLE 5 : RESPECT DES REGLES

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

### ARTICLE 6 : HORAIRES DE COMPETITION

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

### ARTICLE 7 : FORFAIT D'UN COMPETITEUR

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

### ARTICLE 8 : SECURITE ET ASSISTANCE

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

### ARTICLE 9 : REPRESENTATION DU GROUPE BPCE SPORTS

Le Groupe BPCE Sports sera représenté, au Challenge National, par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

### ARTICLE 10 : QUOTAS DE PARTICIPATION

Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

1/3

## REGLEMENT TRAIL

Mai 2025

### ARTICLE 11 : CHOIX DES EPREUVES

L'épreuve sera fonction des possibilités offertes par l'organisateur. La course se déroulera sur sentiers et chemins. Les passages sur la route devront être réduits au maximum.

### ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents devront respecter l'environnement et en particulier ne pas jeter dans la nature les papiers d'emballage des ravitaillements (barre céréales, gel énergétique...) sous peine de disqualification immédiate de la part de toutes les personnes encadrant la course et sans aucun recours possible.

### ARTICLE 13 : CLASSEMENT GENERAL

Pour le classement général Scratch en individuel, les concurrents seront répartis dans les catégories de la Fédération Française d'Athlétisme :

ESPOIR	20 à 22 ans	MASTER 5	60 à 64 ans
SENIOR	23 à 34 ans	MASTER 6	65 à 69 ans
MASTER 0	35 à 39 ans	MASTER 7	70 à 74 ans
MASTER 1	40 à 44 ans	MASTER 8	75 à 79 ans
MASTER 2	45 à 49 ans	MASTER 9	80 à 84 ans
MASTER 3	50 à 54 ans	MASTER 10	85 à 89 ans
MASTER 4	55 à 59 ans		

Pour le classement général scratch par équipes dames et hommes, les concurrents seront regroupés de la façon suivante :

SENIORS	SENIOR + MASTER 0	Moins de 40 ans
MASTER 1	MASTER 1 + MASTER 2	De 40 à 49 ans
MASTER 2	MASTER 3 + MASTER 4	De 50 à 59 ans
MASTER 3	MASTER 5 + MASTER 8	De 60 à 89 ans

### ARTICLE 14 : CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Outre le classement général scratch, l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels.

Ces classements seront portés à la connaissance des participants.

### ARTICLE 15 : RECOMPENSES

Classement scratch : une récompense individuelle sera attribuée aux 3 premières et aux 3 premiers du classement scratch.

Classement par catégorie : une récompense individuelle sera attribuée à la 1<sup>ère</sup> et au 1<sup>er</sup> de chaque catégorie. Si l'organisateur le souhaite, il sera possible de récompenser les 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie.



## REGLEMENT TRAIL

Mai 2025

Les récompenses individuelles ne sont pas cumulables : un concurrent récompensé au classement scratch ne pourra ainsi pas prétendre à une récompense dans sa catégorie.

Classement par équipes : une récompense sera attribuée aux 3 premières équipes de chaque catégorie.

Les récompenses devront être remises en main propre sauf cas de force majeure après accord de l'entité organisatrice et du délégué BPCE SPORTS présent sur le challenge.

### ARTICLE 16 : CHALLENGE NATIONAL GROUPE BPCE SPORTS

Un Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué, dans chaque catégorie de concurrents, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.

### ARTICLE 17 : CHALLENGE ENTREPRISE

Un Challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie.

En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de 1<sup>ères</sup> places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2<sup>èmes</sup> places, puis le plus de 3<sup>èmes</sup> places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.

### ARTICLE 18 : SUPER TROPHÉE ENTREPRISE

Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise.

Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, senior, masters).

Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

### CAHIER DES CHARGES DE LA DISCIPLINE TRAIL

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge.

Si le challenge se déroule dans le cadre d'une organisation déjà existante, les résultats scratch du challenge devront être récupérés auprès de l'organisateur de la course dans un fichier au format Excel afin de faciliter les tris pour établir les classements par catégories, par équipes, et du Super Trophée Entreprise.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge Groupe BPCE Sports par équipe.